

LES PROTECTIONS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DES SITES

- bâtiment classé ou inscrit monument historique
- sol classé ou inscrit monument historique
- intérieur protégé MH (maison du Traité)

LUNEVILLE - AVAP - ZONAGE ET PROTECTIONS  
30 mai 2014  
E. Blanc D. Duché - architectes urbanistes - J-M Curvale - paysagiste

LES ENTITES PARTICULIERES

- ENTITES PARTICULIERES A DOMINANTE BATIE
- Les lotissements anciens (secteurs 1 et 2)
  - Les anciens sites usiniers (secteur 1)
  - Les grands équipements (secteur 1)
  - Les ensembles bâtis récents (secteur 1)
  - Les secteurs de projets (secteur 2)

- ENTITES PARTICULIERES A DOMINANTE PAYSAGERE
- Les abords paysagers du parc (secteur 1) des Petits Bosquets
  - Les jardins remarquables (secteurs 1 et 3)
  - Les coeurs d'îlots végétalisés (secteur 1)
  - Les espaces urbains majeurs (secteur 1)
  - Les espaces urbains à requalifier (secteur 1)
  - Petit patrimoine

- VALEUR PATRIMONIALE DES BATIMENTS
- Bâtiment de grand intérêt architectural
  - Bâtiment d'intérêt architectural
  - Alignement homogène

